



Delai accorde pour vendre un bien inoccupe

Par **TIMBA**, le **24/09/2012 à 22:12**

Bonjour,
J'ai décidé de mettre en vente ma maison en septembre 2011 et je suis partie habiter en location meublée.
Depuis elle n'est toujours pas vendue malgré toutes les démarches.
Il y a-t-il un délai pour vendre sa maison en temps que résidence principale en sachant que personne y habite depuis ?
Au bout de combien de temps elle peut devenir une résidence secondaire, et dans ce cas là est-ce qu'il y aura une plus value ?
Merci pour votre aide.

Par **edith1034**, le **25/09/2012 à 08:18**

Si vous êtes en meublé, vous pouvez déclarer votre location comme résidence secondaire de plaisance et garder la maison comme résidence principale
pour tout savoir sur le bail meublé
<http://www.fbls.net/bailmeublearret.htm>
pour tout savoir sur la vente immobilière
<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>
effectivement c'est dur de vendre en ces temps de crise

Par **Lag0**, le **25/09/2012 à 08:29**

[citation]Si vous êtes en meublé, vous pouvez déclarer votre location comme résidence secondaire de plaisance et garder la maison comme résidence principale [/citation]
Ce qui, bien entendu, est complètement faux...
La définition fiscale de la résidence principale est le logement où vous résidez habituellement et effectivement avec votre famille, et où vous avez le centre de vos intérêts professionnels et matériels.
Il est donc évident que ce ne peut pas

être la maison inhabitée depuis septembre 2011...